

CDU-240921 (A)

**Tiré à part du procès-verbal de la  
réunion du Comité d'audit  
CAT-240827**

**R : 06-CAT-240827**

*« Que le Comité d'audit recommande au Conseil de l'Université l'adoption  
du projet des états financiers audités de l'Université de Moncton au  
30 avril 2024. »*

Vote : unanime

**Proposition au Conseil de l'Université**

*« Que le Conseil de l'Université adopte les états financiers audités de  
l'Université de Moncton au 30 avril 2024. »*



**ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 30 AVRIL 2024**

ÉBAUCHE

**ÉTATS FINANCIERS**  
Exercice clos le 30 avril 2024

---

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

1 à 3

ÉTATS FINANCIERS :

État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 à 19

**ÉTAT DES RÉSULTATS**  
Exercice clos le 30 avril 2024

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Produits :</b>		
Scolarité		
Temps complet	51 772 184 \$	45 284 940 \$
Temps partiel	5 281 014	4 498 328
Subventions provinciales		
Non restreintes	71 052 656	68 979 861
Restreintes	14 115 830	11 850 984
Subventions fédérales	16 117 392	21 839 214
Services vendus	9 607 535	8 338 526
Revenus de placement (note 3)	7 306 504	5 707 930
Dons	1 753 213	1 594 268
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations capitalisées (note 4)	6 339 797	6 239 063
Résidences et entreprises	9 655 590	9 251 406
Autres revenus	7 055 437	6 042 905
	<hr/> 200 057 152	<hr/> 189 627 425
<b>Charges :</b>		
Salaires et avantages sociaux	126 092 325	118 022 110
Frais de déplacements	2 989 300	2 564 954
Matériel et fournitures	6 381 258	5 667 561
Communications	358 582	370 550
Services publics	6 098 094	5 859 484
Assurances	375 296	805 536
Bourses d'études	11 327 120	9 629 459
Services contractuels	760 984	731 959
Honoraires	5 573 694	4 575 013
Publications et publicités	754 293	721 237
Coût des marchandises vendues	1 876 550	2 072 765
Intérêts sur la dette à long terme	204 887	171 671
Intérêts et frais bancaires	177 864	144 939
Location et entretien d'équipement	2 089 468	2 045 375
Acquisitions des bibliothèques	1 765 450	1 783 955
Mobilier et équipement	924 306	586 182
Améliorations des bâtiments et terrains	7 328 637	5 120 243
Charges liées aux régimes de pension (note 5)	(438 855)	1 326 481
Autres dépenses	3 790 222	3 506 416
Amortissement des immobilisations	8 569 422	8 322 577
	<hr/> 186 998 897	<hr/> 174 028 467
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<hr/> <b>13 058 255 \$</b>	<hr/> <b>15 598 958 \$</b>

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

Exercice clos le 30 avril 2024

	2024	2023				
	Investi en immobilisations	Reçu à titre de dotations	Recherche et Fiducie	Non affecté	Total	Total
<b>Solde au début de l'exercice</b>	37 273 306 \$	110 897 399 \$	32 353 389 \$	(60 216 743) \$	120 307 351 \$	97 703 934 \$
<b>Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)</b>	(4 067 841)	5 500	(2 435 760)	19 556 356	13 058 255	15 598 958
<b>Apports à titre de dotations reçus</b>	-	1 094 985	-	-	1 094 985	1 502 165
<b>Intérêts capitalisés</b>	-	2 977 139	-	-	2 977 139	4 644 494
<b>Investissement en immobilisations (note 6)</b>	1 846 290	-	-	(1 846 290)	-	-
<b>Virements interfonds et affectations internes (notes 6 et 12)</b>	3 032 471	-	5 287 276	(8 319 747)	-	-
<b>Régimes de pension - réévaluations et autres éléments</b>	-	-	-	11 674 600	11 674 600	857 800
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>38 084 226 \$</b>	<b>114 975 023 \$</b>	<b>35 204 905 \$</b>	<b>(39 151 824) \$</b>	<b>149 112 330 \$</b>	<b>120 307 351 \$</b>
<b>Composantes de l'actif net</b>						
Investi en immobilisations	16 773 175 \$	- \$	- \$	- \$	16 773 175 \$	16 947 979 \$
Dotation - affectations externes	-	114 975 023	-	-	114 975 023	110 897 399
Régimes de pension - affectés	-	-	-	(34 870 400)	(34 870 400)	(54 769 300)
Affectations internes	21 311 051	-	35 204 905	-	56 515 956	52 678 716
Non affecté	-	-	-	(4 281 424)	(4 281 424)	(5 447 443)
	<b>38 084 226 \$</b>	<b>114 975 023 \$</b>	<b>35 204 905 \$</b>	<b>(39 151 824) \$</b>	<b>149 112 330 \$</b>	<b>120 307 351 \$</b>

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

Au 30 avril 2024

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	38 868 952 \$	27 536 212 \$
Dépôts à terme (note 7)	28 114 146	36 297 523
Comptes à recevoir (note 14)		
Étudiants	2 471 402	1 486 765
Autres	2 507 317	1 637 379
Subventions à recevoir	22 730 799	21 028 262
Stocks	999 823	952 283
Charges payées d'avance	<u>3 030 038</u>	<u>1 985 588</u>
	98 722 477	90 924 012
<b>Placements (note 7)</b>	<u>129 283 302</u>	<u>119 713 351</u>
<b>Immobilisations corporelles (note 8)</b>	<u>112 868 669</u>	<u>113 870 243</u>
	<b><u>340 874 448 \$</u></b>	<b><u>324 507 606 \$</u></b>
<b>PASSIF ET ACTIF NET</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Comptes à payer	6 985 968 \$	6 812 076 \$
Salaires et retenues salariales (note 9)	9 804 091	10 492 933
Vacances à payer	7 337 314	6 847 629
Revenus reportés	4 417 734	1 575 723
Portion à court terme de la dette à long terme (note 11)	1 317 139	714 896
Apports reportés (note 12)	<u>32 387 573</u>	<u>26 969 011</u>
	62 249 819	53 412 268
<b>Dette à long terme (note 11)</b>	5 067 781	6 380 405
<b>Passif au titre des régimes de pension (note 5)</b>	34 870 400	54 769 300
<b>Apports reportés afférents aux immobilisations capitalisées (note 4)</b>	<u>89 574 118</u>	<u>89 638 282</u>
	<u>191 762 118</u>	<u>204 200 255</u>
<b>Actif net</b>		
Investi en immobilisations	38 084 226	37 273 306
Reçu à titre de dotations	114 975 023	110 897 399
Recherche et Fiducie	35 204 905	32 353 389
Non affecté	<u>(39 151 824)</u>	<u>(60 216 743)</u>
	<u>149 112 330</u>	<u>120 307 351</u>
	<b><u>340 874 448 \$</u></b>	<b><u>324 507 606 \$</u></b>
<b>Engagements (note 13)</b>		

Pour le Conseil de l'Université,

Recteur et vice-chancelier

Vice-recteur à l'administration et  
aux ressources humaines

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercice clos le 30 avril 2024

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	13 058 255 \$	15 598 958 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations	8 569 422	8 322 577
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations capitalisées	(6 339 797)	(6 239 063)
Gain à la disposition de placements	(2 392 344)	(222 297)
Variation de la juste valeur des placements	(4 625 748)	(2 977 363)
Gain à la disposition d'immobilisations	(6 626)	(3 700)
Versement contre la dette des régimes de pension	(8 224 300)	(6 955 100)
	<hr/>	<hr/>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement <sup>1</sup>	38 862	7 524 012
	<hr/>	<hr/>
	12 154 993	(40 067 708)
	<hr/>	<hr/>
	12 193 855	(32 543 696)
	<hr/>	<hr/>
<b>Activités de financement</b>		
Dette à long terme contractée	-	1 817 601
Apports à titre de dotations reçus et intérêts capitalisés	4 072 124	6 146 659
Remboursement de la dette à long terme	(710 381)	(653 635)
Apports en espèces reçus pour financer l'achat d'immobilisations	6 275 633	2 896 321
	<hr/>	<hr/>
	9 637 376	10 206 946
	<hr/>	<hr/>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions de placements	(17 834 975)	(14 104 142)
Dispositions de placements	15 283 116	10 853 071
Acquisitions d'immobilisations	(7 953 258)	(8 124 957)
Produits de disposition d'immobilisations	6 626	3 700
	<hr/>	<hr/>
	(10 498 491)	(11 372 328)
	<hr/>	<hr/>
<b>Variation de l'encaisse</b>	11 332 740	(33 709 078)
<b>Encaisse au début de l'exercice</b>	<hr/>	<hr/>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>38 868 952 \$</b>	<b>27 536 212 \$</b>
	<hr/>	<hr/>

<sup>1</sup> Les immobilisations incluses dans les comptes à payer totalisent 211 977 \$ en 2024 (597 387 \$ en 2023).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 avril 2024

### 1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Université de Moncton (l'« Université ») est l'université acadienne de langue française du Nouveau-Brunswick prenant la relève des collèges classiques qui ont contribué à sa création en 1963. L'Université entend être un lieu privilégié de perfectionnement personnel et un instrument de développement culturel, social et économique. Sa vocation est à la fois régionale, nationale et internationale. La mission principale de l'Université est l'enseignement, la recherche, les services à la collectivité et la créativité. Dans sa constitution actuelle, elle regroupe trois campus universitaires situés dans les trois principales régions francophones du Nouveau-Brunswick, soit à Moncton, à Edmundston et à Shippagan. L'Université, constituée en vertu des lois de la province du Nouveau-Brunswick, est un organisme sans but lucratif et un organisme de bienfaisance enregistré exonéré d'impôts en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Ces états financiers sont préparés conformément à la Partie III du Manuel CPA Canada – Comptabilité, Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui énonce les principes comptables généralement reconnus (PCGR) pour les organismes sans but lucratif au Canada. Ces états financiers comprennent les principales méthodes comptables décrites ci-après.

#### Fonds non affecté

Ce fonds comprend les opérations afférentes à la prestation des services d'enseignement, qui se veut la mission première de l'Université. Les produits incluent principalement les subventions gouvernementales et les produits liés aux droits de scolarité. Les charges incluent majoritairement les coûts de l'enseignement, les services de soutien pédagogique, les dépenses administratives et les frais liés à l'entretien des bâtiments.

#### Recherche subventionnée

Les produits de ce fonds incluent ceux reçus pour le soutien à la recherche de source extérieure de l'Université obtenue sous forme de subventions ou de contrats. Les charges admissibles identifiées selon les termes retracés aux ententes sont comptabilisées dans ce fonds lorsque les coûts sont engagés.

#### Fiducie

Les produits de ce fonds comprennent ceux normalement reçus de source extérieure à l'Université qui ne sont pas des revenus destinés à la recherche. Les charges admissibles sont normalement spécifiées dans les ententes conclues avec les organismes ou celles identifiées pour une activité spécifique.

#### Dotation

Tous les dons reçus à titre de dotation durant l'exercice sont comptabilisés à titre d'augmentation de l'actif net du fonds, de même que les revenus de placements capitalisés. Les dons doivent être conservés à perpétuité. Seuls les revenus de placement équivalents aux charges engagées dans l'exercice aux fins spécifiées dans les ententes avec les donateurs sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice. Le solde des revenus de placement gagnés et non comptabilisés à titre de produits de l'exercice est transféré aux exercices futurs dans les apports reportés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

30 avril 2024

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

**Immobilisations**

Les produits de ce fonds comprennent les subventions restreintes, l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations et autres revenus pour fins de dépenses de nature capitale. On entend par « dépenses de nature capitale » les constructions et les rénovations majeures d'immeubles ainsi que les achats de terrains, de mobiliers et d'équipements. Les charges incluent l'amortissement des immobilisations et les dépenses non capitalisées. Les dettes afférentes aux immobilisations sont également incluses dans le fonds des immobilisations.

**Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations les plus importantes sont les périodes d'amortissement des immobilisations, les créances douteuses des comptes à recevoir, la juste valeur marchande des placements et les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer l'engagement des régimes de pension.

**Constatation des produits**

L'Université applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les soldes non dépensés sont comptabilisés comme apports reportés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentation directe dans l'actif net.

L'Université applique la méthode du report pour comptabiliser l'aide gouvernementale et les contributions d'origine externe reçues afin de financer l'acquisition d'immobilisations. Ces montants sont comptabilisés à titre d'« apports reportés afférents aux immobilisations capitalisées » et sont amortis et comptabilisés aux revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations correspondantes.

Les revenus de placement affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placement non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus de scolarité sont constatés à titre de produits dans la même période au cours de laquelle les cours sont offerts.

Les revenus provenant des services vendus, des résidences et entreprises ainsi que les autres revenus sont constatés lorsqu'un bien est transféré ou un service est rendu et que le montant peut être évalué.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 avril 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### Instruments financiers

L'Université évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ces actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif.

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de l'état de la situation financière. Toute variation de la juste valeur est enregistrée à l'excédent des produits sur les charges dans le poste revenus de placement dans l'exercice au cours duquel ces variations surviennent. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir et des subventions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes à payer, du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des salaires et vacances à payer et de la dette à long terme. Tous les autres instruments financiers sont inscrits au coût amorti.

Les frais de transaction liés à l'acquisition et à la disposition de placements ainsi que les frais de gestion des placements sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

#### Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement ou par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations corporelles sont amorties de la façon suivante :

- Terrains athlétiques, eau et égouts, stationnements, routes et lumières — 20 %, solde dégressif;
- Immeubles — 5 %, solde dégressif;
- Mobiliers et équipements non informatiques — 10 ans, méthode de l'amortissement linéaire; et,
- Équipements informatiques et logiciels — 5 ans, méthode de l'amortissement linéaire.

Les livres de bibliothèque qui sont en circulation ne sont pas capitalisés aux immobilisations, mais ils sont enregistrés à la charge durant l'année qu'ils sont achetés.

#### Dépréciation des actifs à long terme

Lors d'événements ou de circonstances pouvant indiquer une perte de valeur, l'Université réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs excède les flux monétaires futurs non actualisés que procurera cet actif ou ce groupe d'actifs. Le montant de toute perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'actif. La juste valeur de ces actifs est déterminée par les flux monétaires actualisés. Au cours de l'exercice 2024, aucune dépréciation n'a été constituée à cet égard.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 avril 2024

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### Évaluation des stocks

Les stocks pour revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Les stocks de fournitures diverses sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

#### Régimes de pension des salariés

L'Université offre à ses employées et employés deux régimes de pension à prestations définies. Le premier est le Régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton et le deuxième est le Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton.

Régime de pension des professeures, professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton (pour le service crédité à partir du 1er janvier 2014) :

- Cotisations régulières de l'employé : La cotisation au régime est établie à 9 % du salaire régulier jusqu'à concurrence d'un plafond salarial qui est établi à 75 % de la pension maximale au titre des régimes de pension à prestations déterminées, prescrite et indexée conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).
- Contributions de l'employeur : L'Université de Moncton verse un montant au moins égal à la contribution des employés dans la caisse de retraite du régime. En fait, elle doit verser la somme prévue par la loi pour couvrir le coût des rentes, prestations et remboursements payables aux participantes et participants à l'égard des services au cours de l'année, ainsi que les paiements spéciaux nécessaires pour amortir tout déficit de continuité et tout déficit de solvabilité (sous réserve de dispense).

Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton (pour le service crédité à partir du 1er janvier 2014) :

- Cotisations régulières : La cotisation au régime est établie à 9,13 % du salaire régulier jusqu'à concurrence d'un plafond salarial qui est établi à 89 % de la pension maximale au titre des régimes de pension à prestations déterminées, prescrite et indexée conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).
- Contributions de l'employeur : L'Université de Moncton verse un montant au moins égal à la contribution des employés dans la caisse de retraite du régime. En fait, elle doit verser la somme prévue par la loi pour couvrir le coût des rentes, prestations et remboursements payables aux participants et participantes à l'égard des services au cours de l'année, ainsi que les paiements spéciaux nécessaires pour amortir tout déficit de continuité, et tout déficit de solvabilité (sous réserve de dispense).

L'Université comptabilise ses obligations au titre des régimes à prestations définies à mesure que les salariés rendent les services qui leur permettent de gagner des prestations de retraite. Les obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice sont déterminées en fonction des plus récents rapports d'évaluations actuarielles établis aux fins de la capitalisation. La date d'évaluation des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations définies coïncide avec la date de clôture de l'exercice de l'Université. La date des plus récentes évaluations actuarielles complètes des régimes de pension établies aux fins de la capitalisation est le 31 décembre 2022, et celles-ci ont été extrapolées au 30 avril 2024.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

30 avril 2024

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

**Régimes de pension des salariés (suite)**

Dans son état de la situation financière à la clôture de l'exercice, l'Université constate les obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes, et ajustées de toute provision pour moins-value. Le coût des régimes pour l'exercice est constaté dans les résultats. Le coût des services passés découlant des modifications des régimes et les réévaluations et autres éléments sont constatés dans l'actif net.

Les réévaluations et autres éléments correspondent au total des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les rendements calculés à l'aide du taux d'actualisation; les gains et pertes actuariels; les incidences des provisions pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies; les coûts des services passés; et les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions.

**3. REVENUS DE PLACEMENT**

Les revenus de placement comprennent les revenus de dividendes et d'intérêts, les gains et pertes de placement réalisés lors de la vente des placements ainsi que les gains et pertes non matérialisés sur les placements évalués à la juste valeur.

Les revenus de placement, incluant les variations de la valeur marchande des placements, se présentent comme suit :

	2024	2023
Revenus sur placements :		
Revenus de dividendes et d'intérêts	7 509 622 \$	4 962 166 \$
Gains réalisés	2 392 344	222 297
Gains non réalisés	<u>4 704 449</u>	<u>3 059 666</u>
Total des revenus sur placements au cours de l'exercice	14 606 415	8 244 129
Plus (moins) : amortissement des apports reportés :		
Fonds non affecté	(2 820)	-
Fonds de recherche	(10 530)	(1 050)
Fonds de fiducie	(2 492)	(2 885)
Fonds de dotation	<u>(7 280 861)</u>	<u>(2 520 652)</u>
Fonds des immobilisations	<u>(3 208)</u>	<u>(11 612)</u>
Total des revenus de placement constatés à titre de produits	<u>7 306 504 \$</u>	<u>5 707 930 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 avril 2024

**4. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CAPITALISÉES**

Les apports reportés afférents aux immobilisations capitalisées représentent l'aide gouvernementale et les contributions d'origine externe reçues afin de financer l'acquisition d'immobilisations. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Solde au début de l'exercice	89 638 282 \$	92 981 024 \$
Plus : apports reçus sous forme d'espèces	6 275 633	2 896 321
Moins : montants amortis dans les résultats	<u>(6 339 797)</u>	<u>(6 239 063)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<b>89 574 118 \$</b>	<b>89 638 282 \$</b>

**5. RÉGIMES DE PENSION DES SALARIÉS**

Les informations relatives aux régimes de pension à prestations définies se présentent comme suit :

**Passif au titre des prestations définies**

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Solde au début de l'exercice	(54 769 300) \$	(62 582 200) \$
Versement contre la dette	8 224 300	6 955 100
Réévaluations	11 674 600	857 800
	<b>(34 870 400) \$</b>	<b>(54 769 300) \$</b>
Obligations au titre des prestations définies	(414 208 700) \$	(429 061 700) \$
Juste valeur des actifs des régimes	379 338 300	374 292 400
	<b>(34 870 400) \$</b>	<b>(54 769 300) \$</b>

**Coût des régimes de pension pour l'exercice**

Coût des services rendus	4 201 400 \$	4 896 600 \$
Coût financier	<u>3 041 600</u>	<u>3 468 300</u>
	<b>7 243 000 \$</b>	<b>8 364 900 \$</b>

**Charges liées aux régimes de pension**

Coût des régimes pour l'exercice	7 243 000 \$	8 364 900 \$
Cotisations de l'Université comptabilisées aux salaires et avantages sociaux	<u>(7 681 855)</u>	<u>(7 038 419)</u>

**Charges comptabilisées à l'état des résultats**

	<b>(438 855) \$</b>	<b>1 326 481 \$</b>
--	---------------------	---------------------

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

30 avril 2024

**6. VIREMENTS INTERFONDS ET AFFECTATIONS INTERNES**

Au cours de l'exercice, les affectations interfonds ont été les suivantes :

1. Des fonds non affectés de 1 846 290 \$ ont été transférés au fonds des immobilisations pour le financement des achats d'immobilisations au montant de 1 135 908 \$ et pour le remboursement de 710 382 \$ sur la dette à long terme.
2. Des fonds non affectés de 7 806 326 \$ ont été transférés aux fonds de recherche, de fiducie et d'immobilisations afin de financer les dépenses futures relatives au développement professionnel (693 371 \$), des projets d'investissement en capital et des réparations relatives à certains édifices (3 766 343 \$), des dépenses relatives à des projets spécifiques (3 293 063 \$) et pour d'autres activités de recherche et de fiducie (53 549 \$).
3. Des fonds non affectés de 545 648 \$ ont été transférés aux fonds de fiducie (222 648 \$) et d'immobilisations (323 000 \$) afin de combler des soldes déficitaires de l'exercice.
4. Des fonds de 32 227 \$ provenant des fonds d'immobilisations (6 626 \$) et de fiducie (25 601 \$) et ont été transférés aux fonds non affectés.
5. Des fonds de 137 663 \$ provenant des apports reportés afférents en fiducie ont été transférés au fonds de dotation.
6. Des fonds de 2 000 \$ provenant du fonds de dotation ont été transférés aux apports reportés afférents en fiducie.
7. Des fonds de 547 571 \$ provenant du fonds d'immobilisations ont été transférés au fonds de fiducie.

**7. PLACEMENTS**

Le portefeuille de placements se compose des éléments suivants :

Actions de sociétés cotées en bourse et fonds de placement  
Obligations et titres du marché monétaire  
Dépôts à terme

Dépôts à terme échéant au cours du prochain exercice

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Actions de sociétés cotées en bourse et fonds de placement	104 143 989 \$	93 445 888 \$
Obligations et titres du marché monétaire	23 041 869	23 367 225
Dépôts à terme	<u>2 097 444</u>	<u>2 900 238</u>
	129 283 302 \$	119 713 351 \$
	<u>28 114 146 \$</u>	<u>36 297 523 \$</u>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

30 avril 2024

**8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Coût	Amortissement cumulé	2024		2023	
			Valeur nette		Valeur nette	
Terrains	4 137 915 \$	- \$	4 137 915 \$		4 137 915 \$	
Terrains athlétiques, eau et égouts, stationnements, routes et lumières	13 709 333	12 144 736	1 564 597		1 955 746	
Immeubles	230 745 941	143 002 410	87 743 531		92 299 519	
Mobilier et équipement non informatique	50 324 319	35 403 420	14 920 899		12 163 803	
Équipement informatique	12 544 373	8 382 337	4 162 036		3 087 619	
Logiciels	438 216	98 525	339 691		225 641	
	<u>311 900 097 \$</u>	<u>199 031 428 \$</u>	<u>112 868 669 \$</u>		<u>113 870 243 \$</u>	

**9. SALAIRES ET RETENUES SALARIALES**

	2024	2023
Salaires à payer	7 689 856 \$	8 014 227 \$
Retenues salariales à payer	2 114 235	2 478 706
	<u>9 804 091 \$</u>	<u>10 492 933 \$</u>

**10. EMPRUNT BANCAIRE**

L'Université dispose de marges de crédit autorisées totalisant 3 000 000 \$ (soit 0 \$ pour le campus de Moncton, 2 000 000 \$ pour le campus d'Edmundston et 1 000 000 \$ pour le campus de Shippagan), portant intérêt au taux de base commercial de la Caisse populaire acadienne ltée moins 0,15 %. Au 30 avril 2024, ces facilités de crédit sont inutilisées (0 \$ en 2023).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

30 avril 2024

**11. DETTE À LONG TERME**

Campus d'Edmundston, hypothèque 2,88 %, remboursable par versements mensuels de 8 190 \$, incluant capital et intérêts, à renouveler le 20 août 2025 (résidence). (*Valeur nette comptable : 436 425 \$*)

Campus de Shippagan, hypothèque 1,59 %, remboursable par versements mensuels de 9 198 \$, incluant capital et intérêts, à renouveler le 15 décembre 2025 (résidence). (*Valeur nette comptable : 1 156 690 \$*)

Campus de Moncton, hypothèque 1,59 %, remboursable par versements mensuels de 26 091 \$, incluant capital et intérêts, à renouveler le 15 décembre 2025 (résidence Médard-Collette).  
(*Valeur nette comptable : 2 994 940 \$*)

Campus de Moncton, hypothèque 3,12 %, remboursable par versements mensuels de 5 397 \$, incluant capital et intérêts, dernier versement échéant le 10 avril 2025 (Pavillon J.-Raymond-Frenette).  
(*Valeur nette comptable : 4 848 417 \$*)

Campus de Shippagan, hypothèque 3,12 %, remboursable par versements mensuels de 11 205 \$, incluant capital et intérêts, à renouveler le 27 avril 2025 (IRZC). (*Valeur nette comptable : 1 951 891 \$*)

Campus de Shippagan, hypothèque 5,51 %, remboursable par versements mensuels de 16 192 \$, incluant capital et intérêts, à renouveler le 5 octobre 2032 (Résidence — 188 Boul. JD Gauthier).  
(*Valeur nette comptable : 1 935 292 \$*)

Moins : portion échéant au cours du prochain exercice

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
	1 299 785 \$	1 359 701 \$
	697 676	796 115
	1 979 172	2 258 402
	15 752	78 950
	730 795	840 586
	1 661 740	1 761 547
	6 384 920	7 095 301
	1 317 139	714 896
	<b>5 067 781 \$</b>	<b>6 380 405 \$</b>

Les remboursements en capital des emprunts hypothécaires à effectuer durant les cinq (5) prochains exercices sont les suivants :

2025	-	1 317 139 \$
2026	-	682 317 \$
2027	-	700 441 \$
2028	-	719 194 \$
2029	-	738 600 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

30 avril 2024

**12. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX FONDS SPÉCIFIQUES**

	2024			2023
	Immobilisations	Dotation	Recherche et Fiducie	Total
Solde au début de l'exercice	188 681 \$	6 525 374 \$	20 254 956 \$	26 969 011 \$
Revenus gagnés et reportés aux exercices futurs et autres ajustements	-	10 435 683	28 238 577	38 674 260
Revenus constatés dans l'exercice et autres ajustements	(52 224)	(3 162 832)	(27 063 503)	(30 278 559)
Intérêts capitalisés	-	(2 977 139)	-	(2 977 139)
Virements interfonds et affectation d'origine interne	-	(10 000)	10 000	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>136 457 \$</u>	<u>10 811 086 \$</u>	<u>21 440 030 \$</u>	<u>32 387 573 \$</u>
				<u>26 969 011 \$</u>

**13. ENGAGEMENTS**

L'Université s'est engagée par des ententes jusqu'en avril 2029 pour la location d'équipements et de locaux, la location de véhicules, des contrats de construction et divers services. Le solde des engagements en vertu de ces ententes s'établit à 2 838 128 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq (5) prochains exercices sont les suivants :

2025	-	1 406 213 \$
2026	-	761 156 \$
2027	-	568 265 \$
2028	-	101 273 \$
2029	-	1 221 \$

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 avril 2024

### 14. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Université, par l'intermédiaire de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Université à ces divers risques au 30 avril 2024.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Université éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Université est exposée à ce risque principalement en regard des comptes à payer, des salaires et retenues salariales, des vacances à payer, de la portion à court terme de la dette à long terme et du passif au titre des régimes de pension.

L'Université gère le risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Elle dresse des budgets et établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer d'avoir suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Université est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne l'encaisse, les dépôts à terme et certains autres placements à taux d'intérêt fixes et variables, ainsi que la dette à long terme à taux d'intérêt fixes, comme le décrit la note 11. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'Université à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments financiers à taux variables assujettissent l'Université à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes. L'Université gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

#### Risque de change

Certaines encaisses sont libellées en devises. Par conséquent, cette encaisse est exposée aux fluctuations des devises. Au 30 avril 2024, l'encaisse libellée en devises et convertie en dollars canadiens représente 434 262 \$ (528 308 \$ au 30 avril 2023).

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux actifs financiers de l'Université assujettis au risque de crédit comprennent l'encaisse et les comptes à recevoir. La valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Le risque de crédit de l'Université est principalement attribuable à ses comptes à recevoir. Les montants sont présentés dans l'état de la situation financière, déduction faite de la provision pour créances douteuses.

La provision pour créances douteuses a fait l'objet d'une estimation par la direction de l'Université en fonction de l'expérience antérieure et de son évaluation de la conjoncture économique actuelle. Afin de réduire le risque, la direction a adopté des politiques de crédit qui comprennent une révision régulière des limites de crédit. La provision pour créances douteuses s'établit à 1 745 764 \$ au 30 avril 2024 (1 557 944 \$ au 30 avril 2023).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

30 avril 2024

**14. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

**Risque de crédit (suite)**

Le risque de crédit lié à l'encaisse est limité puisqu'elle est détenue dans des institutions financières jugées reconnues.

**Risque de prix autre**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des marchés boursiers. L'Université est exposée au risque de prix autre en raison de ses placements dans des actions cotées en Bourse, dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière. L'Université atténue ce risque en rééquilibrant son portefeuille régulièrement.

La Politique de placement permet la répartition suivante de l'actif du Fonds de dotation :

Classe d'actif	Limite minimale	Cible	Limite maximale
Valeurs à court terme	0,0 %	1,0 %	3,0 %
Titres à revenu fixe :			
canadiens	17,0 %	20,0 %	23,0 %
sans contrainte	7,0 %	10,0 %	13,0 %
Titres de participation :			
canadiens	7,0 %	10,0 %	13,0 %
étrangers (Mondial)	14,0 %	17,0 %	20,0 %
étrangers (Tous pays)	14,0 %	17,0 %	20,0 %
pays émergents	7,0 %	10,0 %	13,0 %
Immobilier canadien (direct)	0,0 %	7,5 %	10,5 %
Infrastructure (direct)	0,0 %	7,5 %	10,5 %

Il est anticipé que les mandats d'immobilier canadien et d'infrastructure seront mis en place graduellement en fonction des appels de capitaux. Les fonds servant à financer les appels de capitaux proviendront des titres à revenu fixe sans contrainte et des titres de participation étrangers, et ce, selon un ratio d'un tiers provenant des titres à revenu fixe sans contrainte et deux tiers provenant des titres de participation étrangers. Lors de cette période de mise en place, des déviations temporaires seront autorisées.